

# Saison 2021/2022



## Mode opératoire désignation

*Match officiel – Stagiaire BMF*



**INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION DU FOOTBALL  
DE LA LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
DE LA LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
DE FORMATION DU FOOTBALL

# Rappel obligation / Intérêt



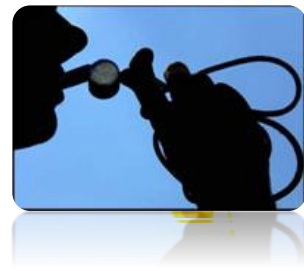
## Obligation fédérale :

- Chaque stagiaire BMF doit effectuer un match officiel à 11 dans le cadre de ses actions mises en pratique.
- La réalisation et la justification de celle-ci sont obligatoires pour la validation de son module arbitrage lors de la certification

## Intérêt :

- Permettre au stagiaire de mettre en pratique les connaissances vues lors du Module Arbitrage vécu en présentiel
- Mettre le stagiaire en situation d'arbitrage afin de « **vivre ma vie d'arbitre** »

# Constat et Réflexions



## Constat :

- Hétérogénéité dans la réalisation de ce match : *niveau, officiel ou non, mode de désignation, accompagnement*
- Problème de disponibilité des stagiaires : *Délais de contact auprès des CDAs trop courts, exigences de dates, lieux et matches trop élevées.*

## Réflexions :

- Pour « vivre ma vie d'arbitre » cela ne peut passer **que par un match officiel** (ou de sélection).
- Une présence pour « sécuriser » et « accompagner » l'éducateur en formation est indispensable (idem que le candidat arbitre) = Problème de ressources humaines
- Pour le stagiaire BMF - Identifier clairement la personne ressource au sein de la CDA (ou du district) à prendre contact
- Pour la CDA – Identifier en amont les stagiaires BMF qui seront à désigner au cours de la saison
- Anticiper la prise de contact « Stagiaire/CDA » pour planifier la programmation du match



## Propositions pour atteindre l'objectif et respecter le cadre fédéral



- **Désignation** sur match officiel
- **Catégorie** : Jeunes ou séniors au choix des CDAs/District
- **Niveau** : Au choix des CDAs qui connaissent le mieux le contexte sportif, culturel et historique des équipes. « Trouver un match au contexte sécurisant »
- **Interdiction** d'arbitrer une équipe de « son club d'appartenance » ou d'une équipe en compétition avec son club.

### 2 options possibles pour assurer la présence d'un accompagnateur :

**1/ Match Lever de rideau** : l'arbitre du match principal sera convoqué plus tôt afin d'assurer l'accompagnement de l'éducateur en formation

**2/ Match à « 2 » avec création d'un « couple » arbitre/éducateur**. Les 2 se retrouveront au stade et l'éducateur fera le rôle d'assistant au cours de la 1<sup>ère</sup> période. A la mi-temps, après échange entre les deux, l'éducateur si il se sent, pourra prendre le rôle d'arbitre pour la 2<sup>nde</sup> période et l'arbitre basculera à la touche.

Dans ces 2 options, l'arbitre officiel recueillera après match les impressions de l'éducateur en formation et pourra le conseiller et répondre aux éventuelles questions.

# Chemin de Com' – Etape I

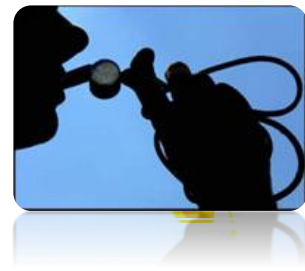


Afin de coordonner l'ensemble, il aura lieu de définir un « chemin de communication » afin d'informer au mieux l'ensemble des parties prenantes de cette action :

- *CDAs (désignateurs) ou autre personne en charge de ce dossier au sein du district*
- *Présidents de District*
- *Stagiaire BMF*
- *Arbitre officiel accompagnateur*
- *Clubs*
- *Cadre technique ETR référent du stagiaire*

## **ETAPE n°1 : En début de saison (Début Septembre) :**

- Envoi par l'ETRA et ETR aux CDAs du listing des BMF de la saison à venir avec informations clés : *Nom/Prénom/N° Licence/District/Club d'appartenance/Lieu de domicile/Email/Cadre technique référent*
- Envoi par l'ETRA aux stagiaires BMF des contacts CDAs en charge des désignations dans chaque CDA
- La CDA (ou autre personne du district en charge) propose au stagiaire une date possible de désignation ainsi qu'une date de repli au cours de la saison.
- Rappeler que c'est la désignation pour cette action de mise en pratique qui est prioritaire sur l'encadrement de l'équipe. Toute absence devra être justifiée.



## **ETAPE n°2 - J-15 jours :**

- Désignation par la CDA du stagiaire BMF : *lieu, niveau ect...+ de l'arbitre officiel accompagnateur* (le stagiaire sera inscrit comme « arbitre remplaçant » dans foot2000 pour l'option 2/)
- Email adressé par la CDA au stagiaire pour valider cette désignation + copie au cadre technique référent du stagiaire
- Le cadre technique ETR référent appellera les éducateurs des 2 équipes pour les sensibiliser à l'opération vécue par le stagiaire
- Email d'information à l'arbitre « accompagnateur » pour lui rappeler son rôle (Cf Vademecum Tuteur – doc créé par l'ETRA)

## **ETAPE n°3 – Post match (dans les 48h suivant l'opération)**

- L'arbitre officiel accompagnateur ou l'accompagnateur remplira un rapide rapport d'accompagnement sur son ressenti
- Analyse : le rapport d'accompagnement est transmis aux CDA, qui font remonter à l'ETRA et à l'ETR.

# Conclusion



## **3 Objectifs :**

- Respecter le cadre fédéral du Module arbitrage vécu par les stagiaires BMF
- Faire vivre dans les meilleures conditions « ma vie d'arbitre » au stagiaire BMF
- Définir un mode opératoire clair, efficace et le moins contraignant possible pour tous

## **2 options de désignations :**

- Match lever de rideau
- Couple « Arbitre/Educateur » sur un seul match avec possibilité d'alterner les rôles à la mi-temps

## **3 Etapes de communication :**

- Début de saison
- J-15
- Post match

# Avantages



## **Avantages :**

- ***Un cout « 0 » sur le plan RH : L'accompagnement est réalisé par un arbitre officiel***
- ***Un cout « 0 » sur le plan financier : les frais d'accompagnement étant pris en charge par la désignation de l'arbitre officiel***

*NB : Il pourrait rester un cout en cas d'accompagnement réalisé par un accompagnateur « hors arbitre officiel » en fonction des ressources humaines de la CDA.*

*L'option d'accompagnement par un arbitre officiel est la solution à privilégier*



# En chiffres



**Nombre de BMF en formation 21/22 = 103**

CO	DTB	HS	J	N	SL	Y
17	30	5	8	8	17	18

En cas d'accompagnement par un accompagnateur « hors arbitre officiel » : forfait de 30€

Impact financier en fonction du % d'accompagnements par un accompagnateur « hors arbitre »

% accompagnements réalisés par un « hors arbitre »	Nombres	Cout
70%	82	2460€
60%	62	1860€
50%	51	1530€
40%	41	1230€
30%	31	930€
20%	21	630€